



Communiqué de presse n°133
Paris, le 20 décembre 2018

Retraités, la colère demeure

Au-delà des effets d'annonce ...

Croyant calmer les esprits, le Président de la République a annoncé que la hausse de la CSG s'appliquera ou non aux retraités en fonction d'un nouveau plafond qu'il a situé à 2 000€ de pension par mois.

... une mesure qui va faire de très nombreux déçus.

C'est ignorer les millions de retraités qui ne sont pas concernés par la mesure. C'est ignorer également les problèmes que va susciter l'application technique de cette annonce alors que la hausse de la CSG continuera de leur être appliquée pendant plusieurs mois avec un remboursement différé !

Une mesure qui fait fi de la démocratie ...

Cette mesure a été prise sans concertation y compris, semble-t-il, avec les ministres chargés de l'appliquer. Elle a été prise au plus haut niveau de l'État et est octroyée aux retraités sans qu'aucun avis n'ait été requis !

Ce procédé est en complète contradiction avec les propos du Président sur la société civile et sur l'écoute qu'il dit vouloir apporter aux préoccupations du pays réel.

Bien des écueils et des coûts auraient été évités si, à l'époque, le Président avait écouté la CFR.

... accompagnée d'une discrimination qui reste insupportable.

Les retraités sont les seuls à n'avoir obtenu aucune contrepartie à la hausse de la CSG ; malgré un courrier adressé au Président de la République en juin 2017, les revendications de la CFR sont toujours sans réponse :

- **Suppression la cotisation maladie** sur les retraites complémentaires des anciens salariés comme elle l'a été pour les actifs.
- **Déduction du revenu imposable de la cotisation de complémentaire santé** comme cela est permis aux actifs.

Se rajoute aujourd'hui une revendication majeure :

Il s'agit de l'application d'un principe auquel il faut cesser de déroger, celui de la revalorisation des pensions en fonction de l'inflation.

Nous savons aujourd'hui que les retraites ne seront pas revalorisées en 2018. Il est prévu qu'elles ne seront revalorisées que de 0,3% en 2019 et en 2020. De telles décisions sont inacceptables au moment où l'inflation repart à la hausse.

Il faut sortir de cette politique inacceptable. Il faut écouter les retraités. La CFR lance en ce sens un appel solennel à tous les décideurs.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale de Retraités La Poste et Orange - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités
83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr